

COURRIEL

Repentigny, le 8 novembre 2017

Objet : Demande d'accès concernant le 125, rue du Lac-Michel à St-Alphonse-de-Rodriguez. (et anciens lots correspondants)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 20 octobre dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demandé. Il s'agit de :

1. Lettre du 18 mars 2014, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 3 novembre 2008, 8 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par : Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès
aux documents

p. j.



Joliette, le 18 mars 2014

Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez
101, rue de la Plage
Saint-Alphonse-Rodriguez (Québec) J0K 1W0

N/Réf. : 7312-14-01-58580-03
401118310
N° de lieu : X2066149
Nom de lieu : Système d'approvisionnement sans traitement, St-Alphonse,
réseau McManiman (app)

Objet : Présence d'indicateur de contamination fécale à l'eau brute

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la vérification des résultats d'analyse de l'eau **brute** pour l'année 2013, nous avons constaté que votre installation montre au moins 2 échantillons positifs avec des e.coli, entérocoques, virus coliphage F. spécifiques ou un autre indicateur de contamination fécale, au cours des 3 dernières années, tels que décrits à l'article 6 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP)*.

Or depuis la modification du *RQEP* en mars 2012, il est maintenant précisé que dès l'obtention d'une 2^e contamination fécale de l'eau **brute**, la désinfection de cette eau afin d'atteindre un taux d'élimination d'au moins 99,99% des virus devient obligatoire.

À titre informatif, voici vos plus récentes contaminations fécales à l'eau brute

Date de prélèvement	Échantillon	Résultat	Paramètre indicateur
2013-08-07	2259025	42	entérocoques
2013-07-04	2255831	10	entérocoques
2013-03-06	95520	Présence	virus coliphage F.

Par conséquent, afin de vous conformer à l'article 6 du RQEP, vous devrez maintenant procéder à la désinfection de l'eau avec un taux d'efficacité d'élimination d'au moins 99,99% des virus avant sa distribution. En ce sens, vous devez donc nous présenter une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, **préalablement** à la mise en place des correctifs nécessaires. D'ici l'obtention de cette autorisation, vous devez poursuivre les analyses mensuelles de l'eau brute.

Nous vous demandons de nous présenter, d'ici le 1^{er} mai prochain, un plan des correctifs avec un échéancier des solutions que vous mettrez en place.

Conséquemment, vous devrez aussi vous assurer que vos employés affectés à la production d'eau potable soient reconnus compétents, au sens du RQEP, pour le niveau de formation exigé par le traitement que vous mettrez en place. Une mise à jour ou une nouvelle formation pourrait devoir être suivie pour l'exploitation de ce nouveau traitement (le minimum requis sera le profil OTUND).

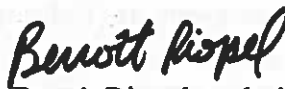
Pour plus de détails concernant le processus d'inscription et d'obtention de la carte de compétence, vous pouvez communiquer avec Mme Chantal Soulard d'Emploi-Québec au 450-471-3666 poste 321 ou bien avec le Centre administratif de la qualification professionnelle au 1-866-393-0067.

En terminant, nous vous rappelons qu'une sanction administrative pécuniaire pouvant atteindre 10 000\$ pour une personne morale (2 000\$ pour une personne physique) peut être imposée à quiconque fait défaut de respecter les conditions de l'article 6 du RQEP.

Pour toute information additionnelle sur les résultats ayant mené à cette lettre, vous pouvez communiquer avec M. Benoît Riopel au 450-752-6860 poste 231 et pour des questions relatives à la demande d'autorisation à présenter, veuillez communiquer avec M. Stéphane Thibault au 450-654-4355 poste 272.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

BR/br


Benoît Riopel, technicien
Secteur municipal

Cc. Stéphane Thibault, coordonnateur à l'analyse, MDDEFP (par courriel)

Centre de contrôle environnemental du Québec
Direction de Montréal, de Laval, de Lanaudière
et des Laurentides (région Lanaudière)

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7312-14-01-
58580-03

DATE DE RÉDACTION :

08/ 10 30

N/INTERVENTION SAGO: 300446719

an mois jour

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 08/ 10 08 Arrivée : 8 00
an mois jour H M

INSPECTEUR : Claude Magny Départ : 14 30
H M

ACCOMPAGNÉ DE : -----

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Aqueduc McManiman
Face au 124, rue Michel
St-Alphonse-Rodriguez

PLAIGNANT(E) : N/A

Rencontré : oui non

NOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM

FONCTION

TÉLÉPHONE

M. Luc Gaudet

Inspecteur municipal

450-883-2264

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) (inscrire le nombre dans la case) :

PHOTO(S) : 6 CROQUIS : PLAN(S) : CARTE(S) :

ÉCHANTILLONS : Eau Air Sol MD MDR

Autre, préciser :

BUT(S) : Effectuer un contrôle du système de distribution McManiman à Saint-Alphonse-Rodriguez.

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Note : Toutes les photos incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo Canon Power shot A-550. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau ; j'ai alors transféré les photos vers mon ordinateur qui est protégé par un mot de passe distinct. Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière que ce soit

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7312-14-01-
58580-03
N/INTERVENTION SAGO: 300446719

DATE DE RÉDACTION : 08/ 10 30
an mois jour

sauf les photos montage qui sont clairement indiquées dans le rapport d'inspection.

Je me suis présenté sur les lieux et j'ai rencontré M. Luc Gaudet, inspecteur municipal responsable des réseaux d'aqueduc de la municipalité. Ensemble nous avons inspecté chaque installation de captage et de traitement des eaux potables.

Le réseau McManiman a été acquis par la municipalité en septembre 2002. Un nouveau captage avait été réalisé, après autorisation, en avril 2000. Il s'agit d'un captage de la nappe de surface qui a environ 15 pi. de profond et peut produire un maximum de 37 gpm. Le réseau dessert environ 51 abonnés (15 maisons) et l'eau subit une désinfection au NaOCl non proportionnelle au débit. Depuis mai 2008, la municipalité effectue un suivi à l'eau brute puisque la chloration, telle qu'elle est appliquée aujourd'hui, risque de masquer la présence de bactéries et donne une fausse impression de sécurité aux utilisateurs. Les analyses des coli. fécaux, E. coli, entérocoques et virus coliphages ont révélé leur absence à chaque prélèvement. Une visite des installations est effectuée à chaque jour par le responsable municipal qui vérifie la présence de chlore, le pH et la température et compile les résultats dans un registre.

Un survol des résultats d'analyse bactériologiques depuis 2002, nous apprend qu'il n'y a eu qu'une seule présence de coli. totaux en novembre 2004 et que les substances inorganiques respectent aussi l'annexe 1 pour la même période. Les Thm's analysés depuis 2007 sont en bas de 1.0 ug/l.

J'ai pris des photos des installations et du captage. La localisation avec un GPS Garmin 72 a révélé 18T 0598711 5121206. L'inspection visuelle du captage a révélé la présence d'un trou d'environ 1 1/2 po. par lequel des contaminants peuvent s'infiltrer. J'en ai informé M. Gaudet qui verra à le sceller de façon définitive.

3. CONCLUSION

Le réseau d'aqueduc McManiman de St-Alphonse-Rodriguez respecte les normes actuelles d'eau potable. Puisque la chloration n'est pas proportionnelle au débit, le suivi à l'eau brute est effectué. Il n'a démontré, à ce jour, aucune présence d'organismes analysés.

Une visite journalière est effectuée par le responsable municipal.

Un trou sur le couvercle du puits devra être obturé de façon permanente afin d'assurer l'étanchéité du captage.


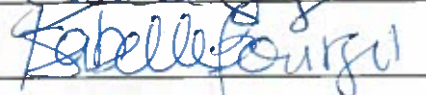
4. RECOMMANDATION(S)

Transmettre une lettre à la municipalité afin que les travaux d'obturation du couvercle du captage soient effectués.

5. VÉRIFICATION

RÉDIGÉ PAR : Claude Magny

VÉRIFIÉ PAR :


an mois jour 08/ 10/ 30

an mois jour 08/ 11/ 08

RAPPORT D'INSPECTION

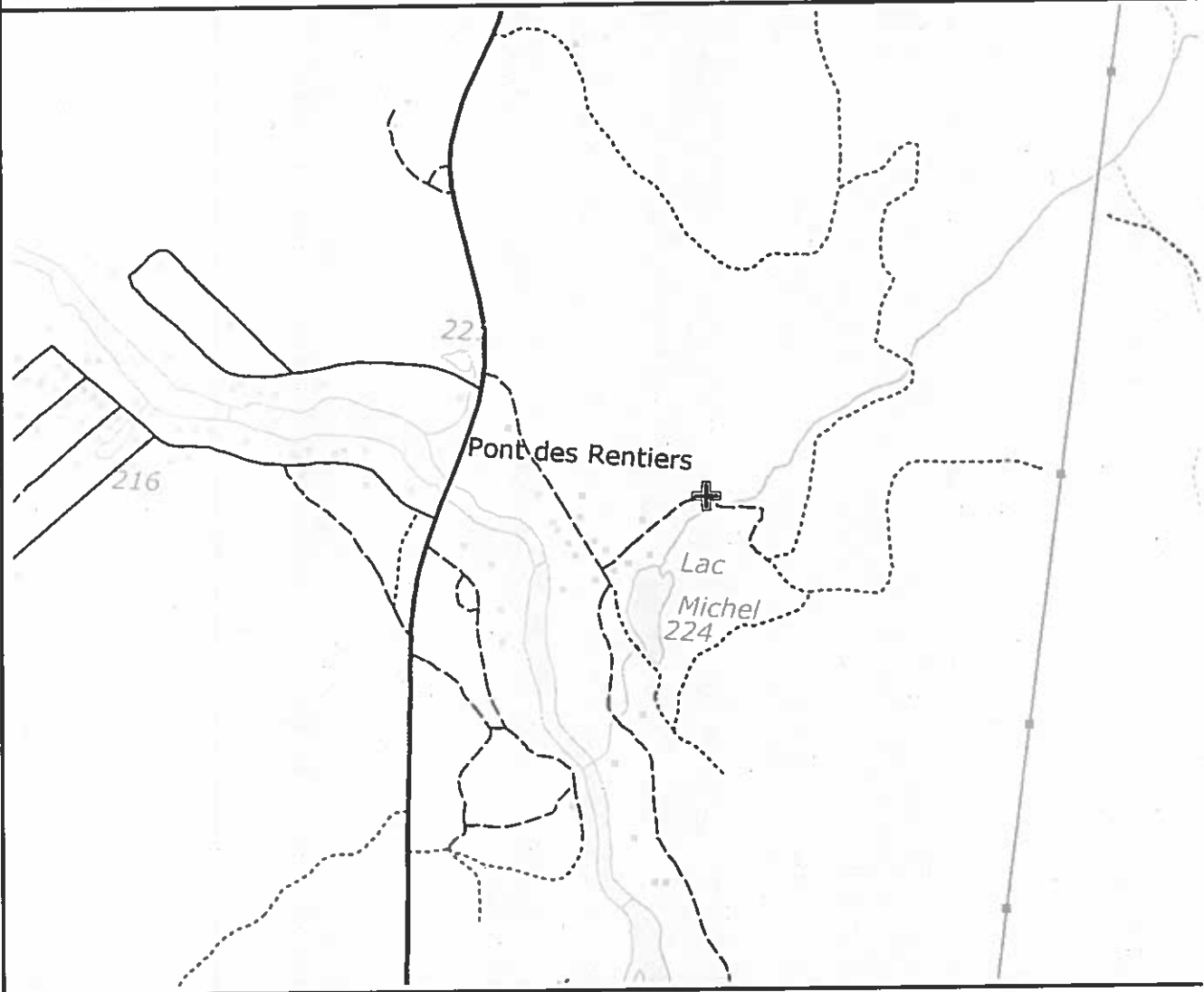
N/RÉFÉRENCE GESDOC: 7312-14-01-
58580-03
N/INTERVENTION SAGO: 300446719

DATE DE RÉDACTION :

08/ 10 30
an mois jour

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

St-Alphonse-Rodriguez, aq. McManiman



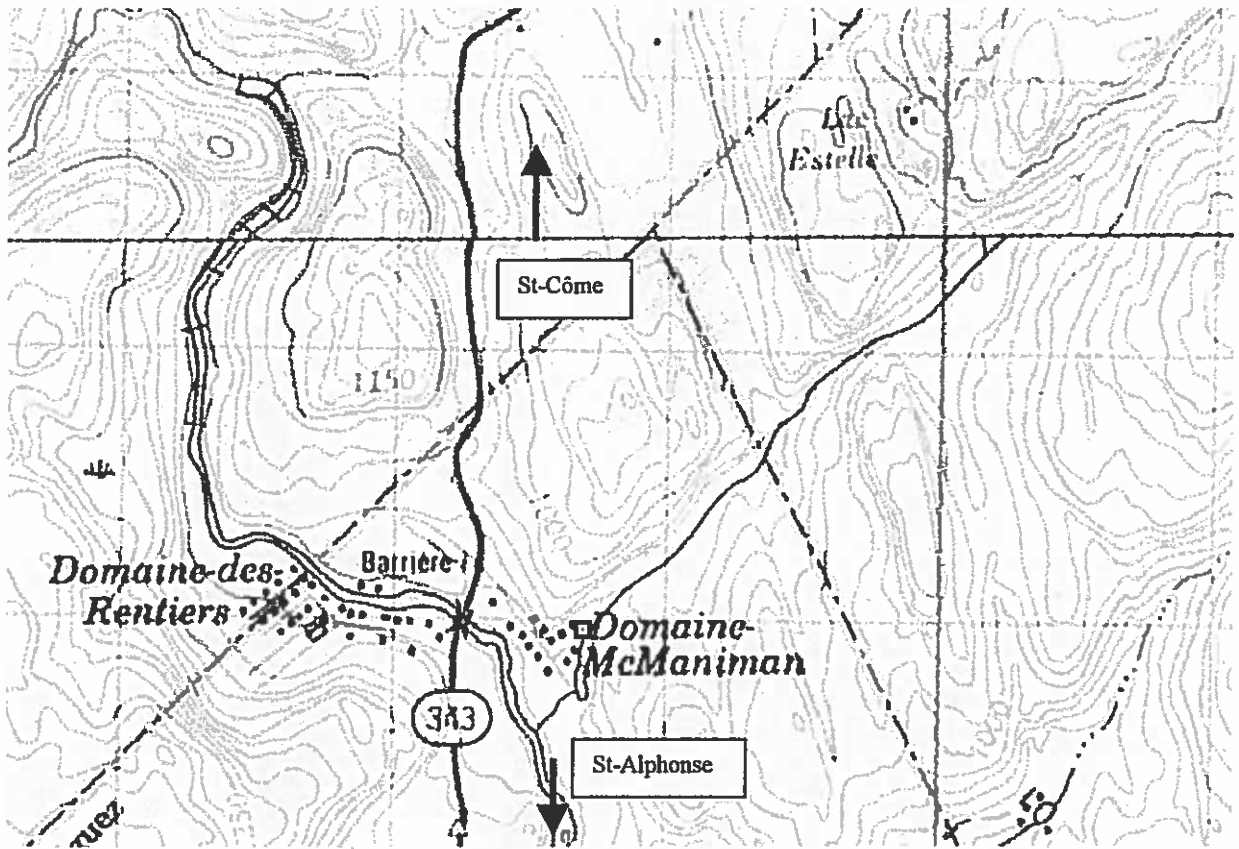
100 m

Source(s) des données :

Département
de l'Environnement
et du Patrimoine

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2008

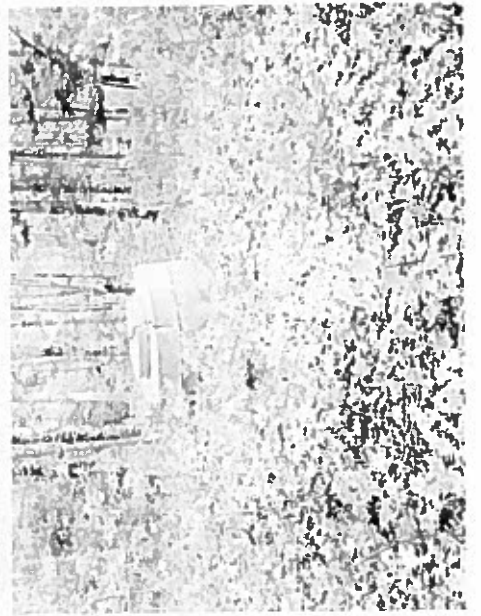
SAINT-ALPHONSE-RODRIGUEZ
(Aq. Mc Maniman)



732-14-01-58580-03
 # gestion doc. : 7321-14-01-10622-00
 # réseau : ----- 01402049-17-01
 Urgence : ~~M. Michel Mc Maniman, 80 rue Mc Maniman (450) 883-8139~~
 Adresse du captage : lot 27, , face au 124 rue Michel
 Population : 15 abonnés (45 pers.)
 Cons. moy. jour. : 15 gpm
 Prod. jour. max. : 37 gpm
 Réserve : 60 gals sous pression
 Aliment. d'autres réseaux : non
 Type de traitement : nil
 Prise d'eau : surface 15 pi.
 Génératrice : non
 Mise à jour : janv 2000
 Coordonnées géod. : lat. : 46° 14' 13 N
 long. : 73° 43' 11 O

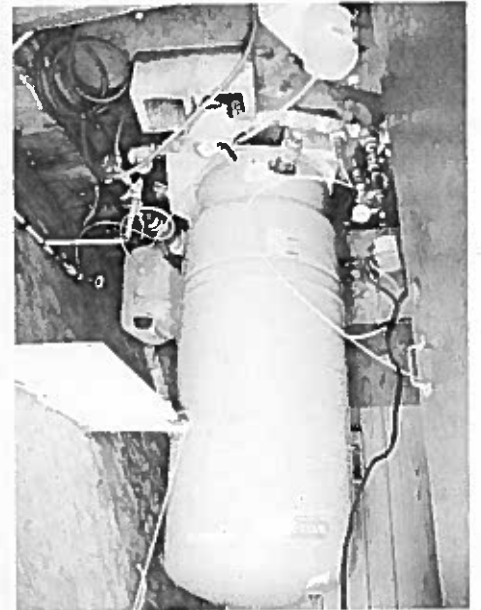
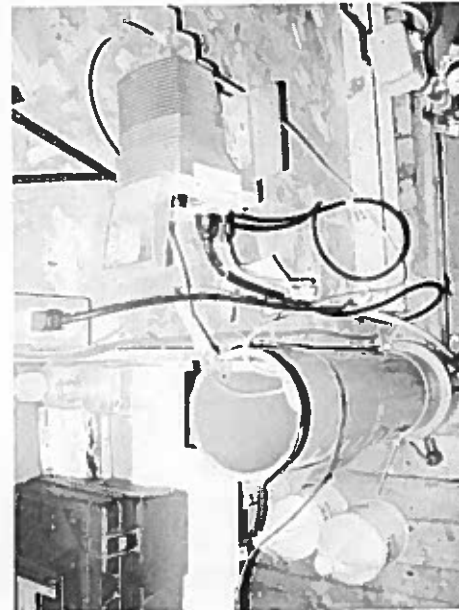
- calibration ? oui

Agua de Mc Minnhan, A-H photos



08/10/68

11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100										
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100



Nom : Aqueduc Mc Maniman

Municipalité : St-Alphonse-Rodriguez

Date : 8 octobre 2008

N/D : 7312-14-01-58580-03

Photo # : 1

Réf. Photo : 008 et 009.jpg

Note : Photo montage des
installations situées en
milieu forestier.



Photo # : 2

Réf. Photo : 010.jpg

Note : Cabanon des installations de
pompage.

Photo # : 3

Réf. Photo : 002.jpg

Note : Réservoir de pression dans le
cabanon.



Nom : Aqueduc Mc Maniman

Municipalité : St-Alphonse-Rodriguez

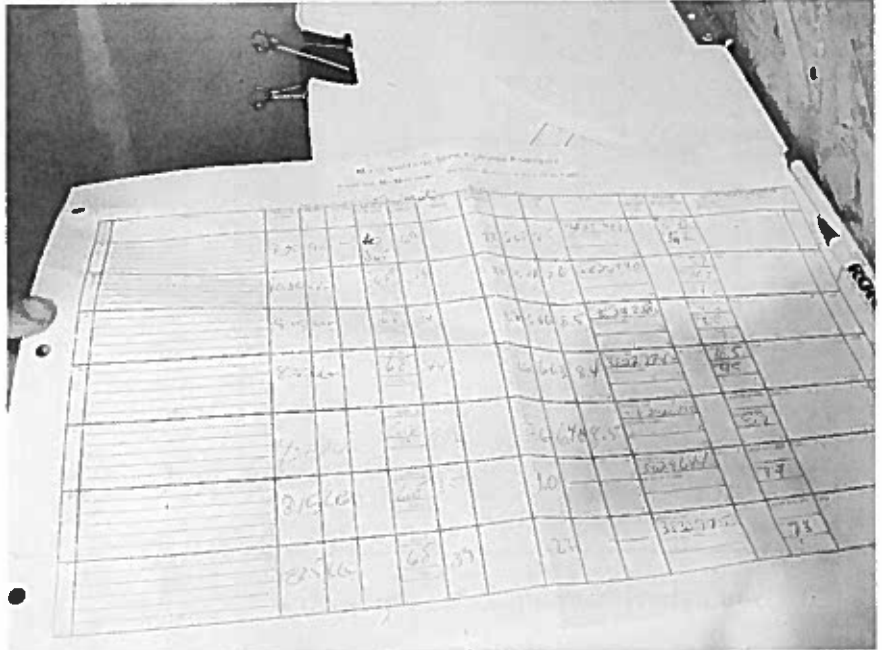
Date : 8 octobre 2008

N/D : 7312-14-01-58580-03

Photo # : 4

Réf. Photo : 004.jpg

Note : Registre complété à chaque visite
journalière. Lectures de chlore,
température et pH.



Date	Temps	Chlore	pH	Température
2008-10-08	08:00	0.5	7.5	10
2008-10-08	12:00	0.5	7.5	10
2008-10-08	16:00	0.5	7.5	10
2008-10-08	20:00	0.5	7.5	10
2008-10-08	00:00	0.5	7.5	10
2008-10-08	04:00	0.5	7.5	10
2008-10-08	08:00	0.5	7.5	10
2008-10-08	12:00	0.5	7.5	10
2008-10-08	16:00	0.5	7.5	10
2008-10-08	20:00	0.5	7.5	10
2008-10-08	00:00	0.5	7.5	10
2008-10-08	04:00	0.5	7.5	10



Photo # :5

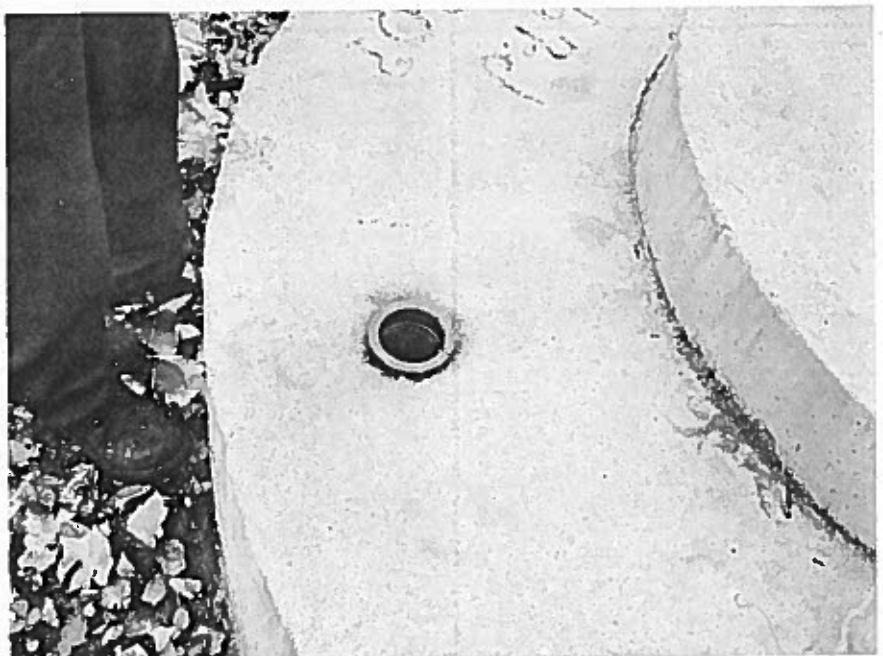
Réf. Photo : 005.jpg

Note : Captage situé dans le boisé à
environ 50 mètres du cabanon.

Photo # : 6

Réf. Photo : 006.jpg

Note : Trou dans le couvercle d'accès
au puits.



Photographié par : Claude Magny, technicien